Claude François Colinet

Prêtre de l'Oratoire

Entré : 1705.

Né à Troyes (Aube), le 1685

Mort à " ", le 18 janvier 1760

Notes bio-bibliographiques

E. Bonnardet
p. de l'Oratoire

Le Père Claude François Colinet

M. M. 607, 1er catalogue, N. 465 =

Claude François Colinet, de Troyes, entré à Paris en 1705, prêtre 20 Xbre 1710
mort 1760

Listes des assemblées =

1711 Nancy art.
1714 Troyes S. Esprit art.
1717 S. Paul aux Bois
1720 Troyes collège
1723 " "
1726 " "
1729 " " supérieur
1732 Lyon
1733 "
1736 Orléans
1739 "
1742 "
1745 "
1746 "

Nécrologe N'y figure pas.

Adry : T. II. f. 66 et 67 verso :

Claude François Colinet, né à Troyes en 1685, janséniste, exclu de la Congrégation par une lettre de cachet à propos d'un miracle obtenu par ses prières.
Mort le 18 janvier 1760 à 74 ans. (Reproduit seulement l'article du Nécrologe)

M. M. 612, N 293 =

Claude François Colinet, de Troyes, âgé de 18 ans, fils de Nicolas colinet, conseiller au présidial et d'Anne Clerge, a fait ses humanités et sa philosophie à Troyes, entré le 5 octobre 1704 vêtu le 7 février 1705, paiera la pension ordinaire, sa capitation et son entretien pour toujours
Mort en 1760.

Ouvrage.

Déclaration du R.P. Colinet, prêtre de l'Oratoire, supérieur du collège de Troyes au sujet de la guérison miraculeuse de Mme de Mégrigny, religieuse bénédictine de l'abbaye de N.D. de Troyes obtenue par l'intercession du Bienheureux Fr. de Paris ... 1732. in-4. 1.l.

Voir : Adry : T. II, f. 66 verso et 67 verso. C'est la copie du Nécrologe à la page suivante.
Dictionnaire des livres jansénistes, article Paris
Nouvelles Ecclésiastiques 1734, p. 41 = 1739 et 1746
Suite du Nécrologe des plus célèbres défenseurs de la foi vérité. 1767. T. VI, p. 16 et suiv.

MM 618 p 34 N 290:
Le Confrère Claude François Colinet, laïc
Né à Troyes 18 ans
fils de Nicolas Colinet, conseiller au présidial et Anne Clerge
humanités et philos. à Troyes
entré à Paris le 5 octobre 1704 reçu le 7 février 1705
pension 300# à l'Inst. 250# aux études et capitation et entretien p. toujours

Suite du Nécrologe des plus célèbres défenseurs et amis de la vérité du XVIII siècle. 1767. T. VI. p. 16 et suiv.

Le R. P. Colinet, prêtre de l'Oratoire, naquit à Troyes en 1685. Elevé chrétiennement et appelé de Dieu à une vie retirée, il entra de bonne heure dans la Congrégation de l'Oratoire. La candeur de ses moeurs, la droiture de son coeur et la bonté de son caractère le firent toujours aimer et estimer dans sa Congrégation et au dehors. Il ne manquait ni de lumières ni de talents ; mais il était infiniment plus recommandable par une foi vive, une profonde humilité, une piété tendre, un amour ardent et constant pour la vérité et un zèle à l'épreuve de tout pour le salut de ses frères. Aussi a-t-on des preuves que le grand Colbert le regardait comme un excellent guide. Tout le monde sait à Troyes les services qu'il rendit aux prisonniers, dont il eut la conduite pendant plusieurs années. Il catéchisait les enfants, soulageait les pauvres et se prêtait à tous les besoins tant du corps que de l'âme des personnes qui prenaient ses conseils. Quoiqu'il parlât peu, toutes les précautions de sa modestie et de son humilité ne pouvaient empêcher qu'on ne vît combien il était rempli de la science du salut et de la connaissance de l'Ecriture et de la Tradition. Il avait puisé dans ces sources pures la théologie qu'il enseigna longtemps et cet amour inviolable de la Vérité, dont il fit profession toute sa vie sans manquer une seule occasion de le manifester. Il lui rendit témoignage par son Appel, son réappel, son adhésion à la cause du saint évêque de Senez, sa fidélité à s'opposer dans les assemblées de sa Congrégation à tout ce qui était contraire aux saintes règles, à l'occasion enfin du miracle opéré en 1732 par l'intercession du saint diacre sur la soeur de Mégrigny, religieuse bénédictine de l'abbaye de N.D. de Troyes.

Cette religieuse, paralytique, muette, aveugle et mourante, fit entendre par signe au P. Colinet, son confesseur, qui était alors supérieur au collège de Troyes, qu'elle désirait qu'il fît pour elle une neuvaine en l'honneur du saint diacre. Il la fit, et le 25 mars 1732, cinquième jour de la neuvaine et elle se trouva parfaitement guérie. Le 30 elle constata sa guérison miraculeuse par une déclaration authentique et presqu'aussitôt elle fut exilée chez les Clarisses de Montrel, diocèse de Beauvais, où, à force de vexations, on réussit à lui faire signer une rétractation le 6 sept. 1733 de sa déclaration ; ce qu'elle répara par un acte du 26 février 1738.

Alors notre respectable oratorien écrivit à Mr l'évêque de Montpellier en ces termes :

« Je croirais manquer à ce que je dois à Dieu, à l'Eglise et à l'acquit de ma conscience, si je n'opposais mon témoignage aux efforts qu'on fait pour détruire un miracle aussi éclatant et aussi favorable à la cause de la vérité et de l'innocence. Il n'y a personne qui ne puisse sentir de quel poids est mon témoignage en cette rencontre et combien il est supérieur en force à la rétractation qu'on a extorquée à la soeur de Mégrigny par une vexation de 18 mois. J'ai vu et lu plusieurs Lettres dans lesquelles elle parle des vexations qu'on a exercées à son égard pour l'engager à déclarer ou que sa maladie et sa guérison ont été supposées, ou que ce n'est point par l'intercession de M. de Paris qu'elle a été guérie. »

M. de Montpellier parle de ce miracle dans plusieurs de ses Lettres ainsi que dans son Instruction pastorale du 1 février 1733 au sujet des miracles opérés en faveur des Appelants.

Le P. Colinet ayant fait une Déclaration sur le miracle de Mme de Mégrigny, la remit entre les mains de M. Bossuet, évêque de Troyes, pour servir à constater juridiquement la vérité de ce miracle. Mais la violence et la persécution furent portées jusqu'à forcer ce Prélat d'interrompre une procédure commencée et qui aurait servi à déclarer le miracle évident. Ces coups d'autorité s'étendirent jusqu'au généreux oratorien. Il fut privé de la place de Professeur de théologie, de la supériorité et même du séjour dans la maison de Troyes, dont il fut forcé de sortir. Ayant protesté quelques années après, avec plusieurs autres, contre l'acceptation de la Bulle dans une assemblée, il fut exclu de la congrégation par lettre de cachet ; ce qui n'empêcha pas que plusieurs évêques ne l'honorassent de leur confiance et de leurs pouvoirs. M. de Caylus, évêque d'Auxerre, le priait de l'honorer de son amitié.

M. de Seisez le regardait comme un ami qu'il estimait infiniment et qu'il aurait désiré que Dieu le fît vivre un siècle pour la défense de la vérité.

Ce respectable Père de l'Oratoire, dont les meilleurs connaisseurs faisaient tant de cas, mais dont ce siècle n'était pas digne, fut atteint d'une maladie singulière qui le fit beaucoup souffrir. Il la supporta avec une grande patience et une entière résignation à la volonté de Dieu. Il conserva jusqu'à la fin une présence d'esprit qui tenait du prodige. Un de ses amis lui disait de temps en temps quelques endroits des psaumes et le saint prêtre, tout moribond qu'il était, les paraphrasait par St Augustin. Il mourut dans la paix du seigneur le 18 janvier 1760 dans la 74e année de son âge.

Il a laissé un testament spirituel qui le caractérise d'une manière bien avantageuse et bien ~~[illegible]~~ édifiante. En voici quelques traits :

" J'ai toujours été pénétré, dit-il, de la plus vive douleur de l'outrage fait à l'Eglise en lui attribuant une constitution si contraire et pour le fond et pour la forme à son esprit, à sa doctrine, à sa morale, à sa discipline, à sa manière d'instruire les fidèles, qui est de leur proposer distinctement ce qu'ils doivent croire et ce qu'ils doivent rejeter ; si contraire encore à tous les monuments où la Foi se trouve consignée et spécialement aux prières qu'elle met tous les jours dans la bouche de ses Ministres et même de tous les Fidèles. J'ai été sensiblement affligé en voyant la mauvaise foi et le défaut de sincérité d'un grand nombre de ceux qui ont reçu la dite constitution. J'en ai vu, gens en place, qui, après m'avoir bien sincèrement avoué que cette constitution ne valait rien, n'ont pas rougi de me proposer de la recevoir et de m'exhorter à une soumission qui aurait été une dissimulation criminelle en matière de religion. A l'égard des miracles opérés par l'intercession de M. de Pâris et autres serviteurs de Dieu dans ces derniers temps, je suis bien persuadé de la vérité de ces miracles. Je persiste dans le témoignage que j'ai rendu à celui qui s'est opéré sous mes yeux sur la soeur de Mégrigny, n'ayant rien avancé dans ce témoignage que de certain. Pour les convulsions, je m'en ~~[illegible]~~ suis tenu à ce que Mrs de Seisez et de Montpellier ont pensé et écrit et surtout aux ~~[illegible]~~ règles pleines de sagesse et de lumières que ce dernier a données sur ce sujet. " (à Troyes le 28 août 1753.)